

1970

Lettre du Père Christophe Rooney au Cardinal André Aiuti — (15-VIII-1903)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#)

LETTRE DU PÈRE CHRISTOPHE ROONEY
AU CARDINAL ANDRÉ AIUTI

(15-VIII-1903)

SOMMAIRE — *Motifs qui conseillent à faire une nouvelle et définitive division ecclésiastique en Angola. — Occasion propice par voie de Concordat avec le Gouvernement.*

Eminence

Permettez-moi que je vienne très respectueusement baiser l'anneau béni de V. Eminence et me rappeler à votre souvenir.

Quoique prince de l'Eglise vous recevrez, je suis sûr, avec votre bonté habituelle, l'humble procureur des missions du Saint Esprit, l'indigne recteur de la chapelle Papale de Picoas.

C'est des missions, Eminence, que j'ai à vous parler. Mais ne dois-je pas, en tout premier lieu, me congratuler avec votre Eminence et vous exprimer mon bonheur, sur l'élection de Notre Très Saint Père, Pie X? Tout à l'heure le monde entier se trouvait plongé dans le deuil, par la mort du grand Pape Léon XIII. Mais déjà le Saint Esprit a donné à l'Eglise un nouveau successeur de Pierre et voici que l'univers est dans la joie. Ici en Portugal comme partout les journaux font de continuels éloges du Très Saint Père. On aurait cru qu'après Léon XIII il serait difficile de leur plaire. Cependant les hosannas sont générales: c'est Jésus Christ qui entre de nouveau à Jérusalem.

Avant votre départ le Lisbonne, Eminence, vous m'avez dit que vous seriez heureux de vous occuper à Rome de la grave question du projet de Concordat, qui est toujours sur le tapis.

C'est pourquoi je prends la liberté de vous envoyer ci-joint un «*memorandum*» sur la préfecture du Congo et sur les missions d'Angola ⁽¹⁾.

Mieux que moi V. Eminence connaît le plan et les aspirations de nos missionnaires: leur plan c'est de dilater au loin le domaine de l'Eglise; de faire entrer dans son bercail les pauvres noirs; arracher ceux-ci du paganisme et du protestantisme, dont les prédicants fourmillent partout en Afrique; enfin, civiliser au plus vite cette race arriérée. Leurs aspirations: nos missionnaires désireraient que Rome établisse dans la province d'Angola une nouvelle division ecclésiastique, celle qui leur sauvegarderait davantage la liberté d'action; qui leur assurerait l'appui de l'Autorité civile, ainsi que les subsides de l'Etat. Ayant tant travaillé et si bien réussi, ils désireraient, comme c'est naturel, rendre durable et efficace l'action missionnaire.

La position actuelle des missions d'Angola, tout en étant belle et promettante pour l'avenir, à cause de l'aide pécuniaire du gouvernement et de son appui gracieux, n'est pas stable. Car malgré ces avantages; malgré que l'opinion publique soit absolument favorable à nos missions; malgré que le gouvernement en ait un indispensable besoin comme points d'occupation effective, en face des autres puissances, les établissements missionnaires ne jouissent point d'une vraie stabilité. Il n'y a rien qui les assure dans l'avenir, contre les caprices du gouvernement et même des autorités locales. D'un jour à l'autre on peut supprimer les subsides, s'emparer de nos établissements et même supprimer les missions. Et sans procéder à de si grandes violences, ils peuvent nous gêner dans l'exercice de notre ministère, cesser de nous appuyer auprès des chefs indigènes, nous faire opposition couverte, nous susciter toute espèce de difficultés et détruire notre prestige. Des faits particuliers sont

(1) Cf. le document suivant, du 15-VIII-1903.

là pour prouver ces affirmations. Sous le régime actuel nos missionnaires sont trop assujétis aux chefs locaux.

Ce fut pour ceci même que dans le projet de M. Jacinto Cândido les supérieurs de chaque groupe de missions seraient des prélats avec catégorie supérieure et ayant droit de correspondre avec le gouvernement directement; les autorités auraient l'obligation d'appuyer les missionnaires, et les subsides auraient la garantie de la loi, même de la loi concordataire.

Ces trois points, à savoir, la liberté d'action, l'appui de l'autorité et le payement des subsides, s'imposent, quelque soit la manière de résoudre le problème de la nouvelle division ecclésiastique. Vous savez mieux que moi, Eminence, que tous les partis politiques qui se sont succédés au pouvoir, depuis 1881, nous ont accordé d'importants subsides, et que le pays est très favorable aux missions du Saint Esprit. Ne conviendrait-il profiter de cette bonne volonté, pour régulariser définitivement la position de nos missions?

Daignez agréer, etc.

Lisbonne, 15-8-1903.

Ch. Rooney

AGCSSp. — Préfecture du Congo — Copie.